



Partie commune

Par Isaserge

Bonjour, suite à des travaux d'assainissement en 2016, la dalle de la maison que je viens d'acheter à provoqué la fissure de tout le carrelage. Le syndic ne bouge pas malgré d'autres signalement et l'assurance dommage ouvrage refuse la prise en charge. Que faire ? Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'est une maison ou bien une copropriété ?
Le syndic ne peut rien faire si c'est une maison individuelle...
Avez-vous les références de la dommage-ouvrage ? et la date de la construction ?

Par isernon

bonjour,
si vous avez un syndic, c'est que vous êtes en copropriété horizontale (sol partie commune).
vous devez commencer par faire une déclaration de sinistre à votre assurance.
lors de votre achat, votre vendeur ne vous a donné aucune information sur ce sujet.
salutations